

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 287)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 443

présenté par

M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (recettes et équilibre général)

ARTICLE 32**ANNEXE B**

Après le mot :

« suivante »,

supprimer la fin de la seconde phrase de l'alinéa 26.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rectification d'une erreur matérielle.